

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Au titre du code de l'environnement – Livre II – Titre I.

### POSE D'UN RESEAU DE FIBRES OPTIQUES DU PK 0 AU PK 19.5 DE LA SAONE DANS LE CADRE DU PROJET INFO SAONE (SYSTEME D'INFORMATION DES USAGERS DE LA GRANDE SAONE)

A la demande de VOIES NAVIGABLES DE France, et suivant un arrêté préfectoral du 15 septembre 2011, le projet sera soumis aux formalités d'une enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'environnement, Livre II – Titre Ier, articles R 123-1 relatifs aux enquêtes publiques avec étude d'impact, R 214-1 à R 214-56, relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues au titre des articles L 214-1 à 6.

Cette enquête sera ouverte durant un mois, du 31 octobre au 30 novembre 2011 inclus

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairies de NEUVILLE SUR SAONE, COUZON AU MONT D'OR, COLLONGES AU MONT D'OR, SAINT ROMAIN AU MONT D'OR, LA MULATIERE, LYON 2<sup>ème</sup>, LYON 7<sup>ème</sup>, et LYON 9<sup>ème</sup> aux jours et heures d'ouverture au public. Les observations formulées devront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies précitées ou être annexées à ces registres, si elles sont remises par écrit. Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur, M. Bernard BOURGADE.

Il sera présent en mairies aux dates et heures suivantes :

NEUVILLE SUR SAONE	Le 31 octobre 2011	De 14h à 16h
COUZON AU MONT D'OR	Le 3 novembre 2011	De 9h45 à 11h45
COLLONGES AU MONT D'OR	Le 9 novembre 2011	De 14h à 16h
SAIN ROMAIN AU MONT D'OR	Le 14 novembre 2011	De 10h à 12h
LA MULATIERE	Le 21 novembre 2011	De 10h à 12h
LYON 2 <sup>ème</sup>	Le 23 novembre 2011	De 10h à 12h
LYON 7 <sup>ème</sup>	Le 28 novembre 2011	De 10h à 12h
LYON 9 <sup>ème</sup>	Le 30 novembre 2011	De 10h à 12h

Le présent avis sera affiché d'une part par les soins du maire, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, en mairies de NEUVILLE SUR SAONE, COUZON AU MONT D'OR, COLLONGES AU MONT D'OR, SAINT ROMAIN AU MONT D'OR, LA MULATIERE, LYON 2<sup>ème</sup>, LYON 7<sup>ème</sup>, et LYON 9<sup>ème</sup> ainsi que : LYON 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, ALBIGNY SUR SAONE, FLEURIEU SUR SAONE, ROCHETAILLE SUR SAONE, FONTAINES SAINT MARTIN, FONTAINES SUR SAONE, CALUIRE ET CUIRE, et sur les lieux habituels d'affichage de ces communes, d'autre part à la diligence du pétitionnaire, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements projetés.

Pour le préfet,  
La secrétaire générale,  
signé : Josiane CHEVALIER

PRIERE DE NE PAS  
DETACHER CE  
CERTIFICAT DU TEXTE  
DE L'AFFICHE

Le maire de  
habituels d'affichage.

A

le

Le maire

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

certifie que l'avis ci-dessus a été affiché du au inclusivement à la mairie et sur les lieux